

SWIMMING POOL SECURITY

REGLEMENT DANS L'ENCEINTE DE LA PISCINE.

L'utilisation des piscines est sous votre entière responsabilité.

Pensez aux autres, nous sommes très nombreux à vouloir en profiter, vivons en bonne entente.

Les enfants **de moins de 14 ans ne sont pas autorisés** à pénétrer dans l'enceinte de la piscine sans la présence d'un adulte de plus de 18 ans.

La sécurité et la surveillance des enfants est de la responsabilité des parents.

Il est interdit dans l'enceinte de la piscine :

- de courir sur les plages, de sauter, de plonger et de faire des apnées.
- de fumer.
- de manger et de boire à l'exception des bouteilles d'eau en plastique uniquement. (Cela afin de ne pas attirer les guêpes qui sont un vrai fléau)
- d'abandonner ou de jeter des papiers, objets ou déchets en tout genre.
- d'introduire des animaux, même tenus en laisse.
- de jouer à la balle ou au ballon et d'une manière générale d'importuner les membres du club par des jeux ou actes dangereux, bruyants ou immoraux.
- de tenir des propos ou commettre des actes susceptibles d'importuner les usagers et compromettre la renommée et le bon fonctionnement de l'établissement.

L'utilisation de gros flotteurs (bateaux, matelas pneumatiques etc....) n'est pas autorisé, sont uniquement autorisées les bouées et ceintures de nage.

Le petit bassin est uniquement réservé aux enfants de moins de 6 ans sous la surveillance de leurs parents.

**NO LIFE GUARD FROM 29th JULY TILL 16th AUGUST
or on Mondays, Tuesdays, Thursdays and Fridays
– Swim at your own risk –**

SWIMMING POOL SECURITY

**NO LIFE GUARD FROM 29th JULY TILL 16th AUGUST
or on Mondays, Tuesdays, Thursdays and Fridays
– Swim at your own risk –**

SWIMMING POOL SECURITY

Pour des raisons d'hygiène, il est obligatoire de prendre une douche, avant d'utiliser les bassins.

Du 05 mai au 22 juillet et du 18 août au 30 septembre 2018, les bassins sont surveillés les mercredis, samedis et dimanche de 12h15 à 18h00, conformément à la législation en vigueur par du personnel qualifié. (BEESAN, BNSSA, BPJEPS AAN)

Le Standard Athlétic Club décline toute responsabilité en cas de vol, de perte et/ou de destruction partielle ou totale de tous objets personnels, bijoux, smartphones, vêtements de toute sortes, chaussures, sacs etc....qui peuvent être déposés sur l'ensemble de l'espace piscine.

Une tenue de bain décente est exigée des usagers.

Les chaises longues sont à la disposition de tous et en cas d'affluence, les adultes seront prioritaires sur les enfants. Merci, également de ne pas laisser votre serviette sur une chaise longue si vous vous absentez. Les serviettes seront retirées en cas d'absence de plus de 30 minutes du propriétaire.

Les usagers sont tenus de se conformer aux prescriptions ou injonctions qui pourraient leur être données par le personnel de la piscine qui est habilité à prendre toutes les mesures et sanctions qui s'avèreront nécessaires, notamment à l'encontre des contrevenants. (avertissements, expulsions de courte ou longue durée...)

La responsabilité du Standard Athlétic Club n'est engagée que pendant les heures d'ouvertures et de surveillance (voir le P.O.S.S.) et seulement vis-à-vis des usagers en règle avec le présent règlement.

La direction du Standard Athlétic Club et le personnel de la piscine est chargée de l'exécution du présent règlement.

Ce règlement intérieur fait partie intégrante du Plan d' Organisation des Secours et de la Surveillance (P.O.S.S.) mis en place dans cet établissement. Ce plan peut être consulté sur demande. Un extrait est affiché.

**NO LIFE GUARD FROM 29th JULY TILL 16th AUGUST
or on Mondays, Tuesdays, Thursdays and Fridays
– Swim at your own risk –**

SWIMMING POOL SECURITY



STANDARD ATHLETIC CLUB
SETTING THE STANDARD SINCE 1898

PLAN D'ORGANISATION DES SECOURS ET DE LA SURVEILLANCE

P.O.S.S.

Mise à jour du P.O.S.S. le 30/04/2018.

Etablissement : Standard Athlétic Club
Adresse : Route forestière du pavé de Meudon
92360 Meudon-la-Forêt
Téléphone : 0146261609

**NO LIFE GUARD FROM 29th JULY TILL 16th AUGUST
or on Mondays, Tuesdays, Thursdays and Fridays
– Swim at your own risk –**

SWIMMING POOL SECURITY

**NO LIFE GUARD FROM 29th JULY TILL 16th AUGUST
or on Mondays, Tuesdays, Thursdays and Fridays
– Swim at your own risk –**

SWIMMING POOL SECURITY

I. Installation de l'équipement et du matériel

L'établissement dispose de 2 bassins extérieurs :

- 1 bassin de 20m x 8m, profondeur de 1.50m à 2.80m.
- 1 bassin de 5,40m x 3.30m, profondeur de 0.30m à 0.49m.

Stockage des produits chimiques :

- Dans local technique fermé à clé à proximité des bassins (produits de nettoyage et de traitements de l'eau)

Coup de poing « arrêt d'urgence traitement de l'eau » situé sur la face avant du local technique.

Identification du matériel de secours :

- Matériel de sauvetage : 2 perches (3m et 6m)
- Matériel de secourisme comprenant notamment :
 - o 1 sac de premiers secours
 - o 1 plan de brancard dur
 - o 1 collier cervical réglable
 - o 1 kit d'attelles gonflables
- **Matériel de réanimation :**
 - o 1 DAE avec patch enfant et adulte ainsi que d'un rasoir jetable
 - o 1 bouteille O2 de 1000 litres
 - o BAVU usage unique adulte (avec masques différentes tailles)
 - o BAVU usage unique enfant (avec masque)
 - o masques inhalation adulte
 - o masques inhalation enfant
- Communication interne :
 - o Ligne directe «18 » et «15»
 - o Téléphone portable du personnel de la piscine

**NO LIFE GUARD FROM 29th JULY TILL 16th AUGUST
or on Mondays, Tuesdays, Thursdays and Fridays**

– Swim at your own risk –

SWIMMING POOL SECURITY

- Sifflet

II. Fonctionnement général de l'établissement

1. Période d'ouverture :

La piscine du Standard Athlétic Club sera surveillée :

Du 01/05/19 au 28/07/19 et du 17/08/19 au 30/09/19

2. Horaires et jours de surveillance :

Mercredi : 12h00-18h

Samedi : 12h00-18h

Dimanche : 12h00-18h

3. Horaires et jours de surveillance pour évènements spéciaux :

Durant la période d'ouverture, plusieurs jours d'évènements spéciaux auront lieu (nombre à déterminer) avec pour amplitude horaire : 10h-22h

4. Fréquentation :

La fréquentation maximale instantanée (FMI) des bassins extérieurs est de 3 baigneurs pour 2m².

Pour le bassin de 20mx8m : FMI : 240 personnes.

Pour le bassin de 5.40mx3.30m : FMI : 27 personnes.

Soit une FMI pour l'ensemble des bassins de 267 personnes.

**NO LIFE GUARD FROM 29th JULY TILL 16th AUGUST
or on Mondays, Tuesdays, Thursdays and Fridays
– Swim at your own risk –**

SWIMMING POOL SECURITY

III. Organisation de la surveillance et de la sécurité

1. Personnel de surveillance les mercredis, samedis et dimanches :

Se référer à l'article L322-7 du code du sport :

1 BNSSA ou 1BEESAN ou 1 BPJEPS AAN pour les journées de 12h00 à 18h,

1 BNSSA et 1 BEESAN ou BPJEPS AAN pour les journées de 10h à 19h.

2. Postes et zones de surveillance :

a) 1 sauveteur :

Sur la chaise entre les 2 bassins, dos au local technique ou en mobile.

Zone de surveillance : la totalité des bassins en poste fixe.

b) 2 sauveteurs (*en cas d'évènements spéciaux*)

1 sur la chaise entre les 2 bassins et 1 en mobile.

Zone de surveillance : la totalité des bassins en poste fixe.

ou

1 sur la chaise au milieu du grand bassin et 1 sur la chaise au milieu du petit bassin.

Zone de surveillance : Totalité du grand bassin pour le sauveteur 1

Totalité du petit bassin pour le sauveteur 2

3. Autre personnel présent dans l'établissement :

- 1 à 2 membres de la direction
- 1 à 2 B.E.E.S.A.N. (Educateur Sportif aux Activités de la Natation
- 1 réceptionniste / accueil
- 1 à 2 membres du restaurant

4. Toute personne pouvant être sujette à des crises d'épilepsie est priée de le signaler au surveillant à son arrivée dans l'enceinte et ne peut fréquenter le bassin seule en cas de non surveillance .

**NO LIFE GUARD FROM 29th JULY TILL 16th AUGUST
or on Mondays, Tuesdays, Thursdays and Fridays
– Swim at your own risk –**

SWIMMING POOL SECURITY

IV. Organisation interne en cas d'accident

Plan d'intervention des secours par les sauveteurs présents,

➤ Surveillance à 1 sauveteur :

1. Secourir la victime
2. Etablir un bilan d'après la fiche bilan et assurer les premiers soins tout en donnant l'alerte ligne directe secours ou vers l'accueil qui préviendra les secours
3. Demander à un usager de faire évacuer les bassins

➤ Surveillance à 2 sauveteurs :

Le premier sauveteur arrive sur la victime :

1. Secourir la victime et déterminer la fonction du deuxième sauveteur
2. Etablir un bilan et le communiquer au deuxième sauveteur
3. Assurer les premiers soins

Le deuxième sauveteur doit :

1. Evacuer les bassins
2. Donner l'alerte avec ligne directe et vers l'accueil qui préviendra les secours
3. Préciser le bilan exact de la victime au personnel de l'accueil
4. Seconder si nécessaire le premier sauveteur sur les secours
5. Après la prise en charge de l'accidenté par les services spécialisés (pompiers, SAMU...), le premier sauveteur établira **une fiche bilan** du cahier d'infirmerie de renseignements sur la victime :
 - a. Nom et prénom
 - b. Date de naissance et sexe
 - c. Adresse
 - d. Circonstances et lieu de l'accident (premières constatations et témoins éventuels)

Ces données consignées seront dans le cahier d'infirmerie dédié, une copie sera conservée par le club.

**NO LIFE GUARD FROM 29th JULY TILL 16th AUGUST
or on Mondays, Tuesdays, Thursdays and Fridays
– Swim at your own risk –**

SWIMMING POOL SECURITY

MONDAY

TUESDAY

WEDNESDAY on duty
from 12:00 pm until 6:00 pm

THURSDAY

FRIDAY

SATURDAY on duty
from 12:00 pm until 6:00 pm

SUNDAY on duty
from 12:00 pm until 6:00 pm



NO LIFE GUARD FROM 29th JULY TILL 16th AUGUST
or on Mondays, Tuesdays, Thursdays and Fridays
– Swim at your own risk –

SWIMMING POOL SECURITY

**NO LIFE GUARD FROM 29th JULY TILL 16th AUGUST
or on Mondays, Tuesdays, Thursdays and Fridays
– Swim at your own risk –**